

ANNEXE VII

RELATIVE AU JAUNE « FINANCEMENT DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE : LES INSTRUMENTS ECONOMIQUES, FISCAUX, ET BUDGETAIRES AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CLIMAT »

En application des dispositions de l'article 206 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 le Gouvernement est tenu de publier chaque année un rapport présentant :

Un état de l'ensemble des financements publics en faveur de l'écologie, de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique inscrits dans la loi de finances de l'année en cours et dans le projet de loi de finances ;

Un état évaluatif des moyens financiers publics et privés mis en œuvre pour financer la transition écologique et énergétique ainsi que leur adéquation avec les volumes financiers nécessaires au respect des engagements européens, de l'accord de Paris et de l'agenda 2030 du développement durable ;

Un état détaillant la stratégie en matière de fiscalité écologique et énergétique, permettant d'évaluer la part de cette fiscalité dans les prélèvements obligatoires, le produit des recettes perçues, les acteurs économiques concernés, les mesures d'accompagnement mises en œuvre et l'efficacité des dépenses fiscales en faveur de l'environnement. Cet état précise les impacts de la fiscalité écologique et énergétique, d'une part, sur le pouvoir d'achat des ménages en fonction de leur composition, de leur revenu fiscal de référence et de leur lieu de résidence et, d'autre part, sur les coûts de production et les marges des entreprises, selon leur taille et selon leur secteur d'activité.

Ce rapport dresse, notamment, le bilan des actions de maîtrise de la demande d'énergie, des mesures de promotion des énergies renouvelables et de l'évolution de l'impact sur l'environnement de la consommation d'énergie, notamment de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre.

Il porte également la contribution au service public de l'électricité et sur les charges couvertes par cette contribution. Il comprend des scénarios d'évolution de cette contribution à moyen terme et comporte les éléments mentionnés à l'article L. 121-28-1 du code de l'énergie. Il donne une vision intégrée de la manière dont les instruments fiscaux incitent les acteurs économiques à la prévention des atteintes portées à l'environnement, en application de l'article 3 de la Charte de l'environnement, et de leur efficacité. Il contribue ainsi à la performance et à la lisibilité de la fiscalité environnementale et à la cohérence de la réforme fiscale.

A cet effet, vous voudrez bien remplir la fiche de saisie ci-jointe selon les modalités précisées ci-après.

Conditions et dates d'envoi :

*Ces éléments seront adressés **au plus tard le 26 août 2019** aux correspondants ci-après. Compte tenu du calendrier budgétaire, les montants relatifs aux crédits du PLF 2020 pourront être indicatifs et faire l'objet de rectifications ultérieures, en tout état de cause, avant le 15 septembre 2019.*

*Ministère de la transition écologique et solidaire
Commissariat général au développement durable
Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable
Sous-direction de l'économie des ressources naturelles et des risques
Bureau de l'évaluation économique et de la fiscalité
Tour Séquoia - 92055 La Défense Cedex*

Alexandre GODZINSKI Chef du bureau "Évaluation économique et fiscalité" – ERNR3
01 40 81 83 90

alexandre.godzinski@developpement-durable.gouv.fr

Marita RAHAL-FIMINSKI, Chargée de mission fiscalité et performances des politiques environnementales

marita.rahal-fiminski@developpement-durable.gouv.fr

Boite fonctionnelle :

plf-jaune-ecologie@developpement-durable.gouv.fr

*Ministère de l'action et des comptes publics
Direction du budget, bureau 4BDD – télédéc 278*

Anne-lise.menu@finances.gouv.fr

PLAN DE L'ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2020
« FINANCEMENT DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE : LES INSTRUMENTS
ECONOMIQUES, FISCAUX, ET BUDGETAIRES AU SERVICE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU CLIMAT »

Partie I : Les financements de la transition écologique

Sous- partie A : Le chiffrage des dépenses publiques (champ PLF)

Chapitre I L'énergie et climat

- 1.1 Les transports
- 1.2 Le bâtiment
- 1.3 L'agriculture et la forêt
- 1.4 L'industrie
- 1.5 La production énergétique
- 1.6 Transversal

Chapitre II L'eau, l'air et le sol

- 2.1 La protection de la ressource en eau
- 2.2 La protection de l'air
- 2.3 La protection des sols
- 2.4 La recherche dans le domaine de l'eau, de l'air et des sols

Chapitre III La biodiversité

- 3.1 La connaissance du patrimoine naturel et de son évolution
- 3.2 Les outils au service de la préservation de la biodiversité
- 3.3 La recherche dans le domaine de la biodiversité

Chapitre IV La protection des espaces naturels

- 4.1 La protection des espaces naturels terrestres et des paysages
- 4.2 La protection des espaces maritimes
- 4.3 La protection des zones humides
- 4.4 La recherche dans le domaine de la protection des espaces naturels

Chapitre V La prévention des risques et des déchets

- 5.1 La prévention des risques naturels et hydrauliques
- 5.2 La prévention et la gestion des déchets
- 5.3 La prévention des risques technologiques
- 5.4 La prévention des risques nucléaires

5.5 La recherche dans le domaine des risques et des déchets

Sous- partie B : Le chiffrage des financements publics et privés et leur adéquation avec les objectifs environnementaux

Chapitre I : Le panorama des financements climat (I4CE))

Chapitre II Les dépenses de protection de l'environnement

Partie II : La fiscalité écologique

Sous- partie A : Le panorama de la fiscalité environnementale

Chapitre I L'énergie et le climat

Chapitre II L'eau, l'air et le sol

Chapitre III La biodiversité et la protection des espaces naturels

Chapitre IV La prévention des risques et des déchets

Sous- partie B : Les impacts de la fiscalité environnementale sur les acteurs économiques

Chapitre I Les effets de la fiscalité énergétique sur les ménages en 2019

Chapitre II Les effets de la fiscalité environnementale sur les entreprises : quelques éléments

FICHE DE SAISIE du JAUNE TRANSITION ECOLOGIQUE 2020

Les dépenses des programmes et des opérateurs sont à ventiler en fonction de leur objet par thématiques et sous-thématiques. Pour chaque programme, un tableur Excel personnalisé est envoyé par le ministère de la transition écologique et solidaire afin d'actualiser et de renseigner les crédits de paiement mobilisés en faveur de la transition écologique au titre de 2018, 2019 et 2020. Les crédits de paiement sont renseignés au niveau du programme. Ce tableau s'accompagne d'une fiche de saisie qui commente les crédits alloués au financement de la transition écologique. La production d'une seule fiche de saisie par programme est demandée. La contribution littérale ne doit pas excéder deux pages. La fiche de saisie se présente comme suit :

PRESENTATION DU PROGRAMME N° XXX (à renseigner) : il s'agit de décrire l'objet général du programme

INSERTION DU TABLEUR DES DEPENSES BUDGETAIRES PAR LE MTES

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES CREDITS DU PROGRAMME ALLOUES AU FINANCEMENT DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Explication littérale

CONTRIBUTION DU PROGRAMME AU FINANCEMENT DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE PAR THEMATIQUE ET SOUS-THEMATIQUE

Il s'agit de décrire et d'illustrer les moyens financiers mobilisés des différentes thématiques et sous-thématiques concernées.

1) Energie et climat

Le transport

Le bâtiment

L'agriculture et la forêt

La production énergétique

Transversal

Explication littérale

2) L'eau, l'air et le sol

La protection de la ressource en eau

La protection de l'air

La protection des sols

La recherche dans les domaines de l'eau, de l'air et des sols

Explication littérale

3) La biodiversité

La connaissance du patrimoine naturel et de son évolution

Les outils au service de la préservation de la biodiversité

La recherche dans le domaine de la biodiversité

Explication littérale

4) La protection des espaces naturels

La protection des espaces naturels terrestres et des paysages

La protection des espaces maritimes

La protection des zones humides

Explication littérale

5) La prévention des risques et des déchets

La prévention des risques naturels et hydrauliques

La prévention et la gestion des déchets

La prévention des risques technologiques

La prévention des risques nucléaires

Explication littérale